
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 9 janvier 2009

La première journée du partenaire de l'année 2009 s'est tenue le vendredi 9 janvier dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale. Elle a été rehaussée par la présence de Monsieur le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI).

La réunion a commencé par une minute de silence en mémoire des amis qui sont décédés en 2008, suivie de la présentation des vœux à l'occasion de la nouvelle année 2009.

Madame la Directrice a rappelé quelques problèmes saillants rencontrés au cours de l'année 2008 puis a donné quelques orientations pour 2009.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Madame la Directrice a invité les partenaires à renouveler leurs comptes créditaires. Elle a fait savoir qu'en attendant la redéfinition de la procédure de création et de renouvellement des comptes créditaires, la procédure suivante doit être observée en application de la note 032 :

- apurement des comptes 2008 ;
- retrait des mainlevées auprès de Monsieur le Receveur Principal des Douanes ;
- dépôt des cautions auprès des banques ;
- transmission du dossier y relatif à la Direction Générale des Douanes par l'intermédiaire du Receveur.

N.B : En attendant le retour des accords, les usagers doivent se rapprocher du Receveur pour certaines facilités de saisie.

- **Des difficultés liées au traitement des dossiers concernant certains produits de première nécessité**

Concernant les difficultés rencontrées par l'administration des douanes dans le traitement des déclarations relatives aux produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Madame la Directrice a fait savoir aux partenaires que pour faciliter le travail de la douane, elle avait demandé à la Direction Générale des Douanes de lui faire parvenir:

- la liste des sociétés de ces branches d'activités ;
- la liste des produits concernés.

- **Des difficultés liées à la gestion des magasins en libre pratique dans l'enceinte portuaire**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que suite aux risques de fraude que présentent ces magasins, un recensement sera effectué par le service des brigades avant de procéder à l'affectation à demeure de deux agents.

- **Des problèmes liés aux abandons en douane des marchandises**

La procédure d'abandon des marchandises en douane permet à l'importateur d'obtenir de son fournisseur ou de son assureur un remboursement ou un dédommagement pour la marchandise avariée. Mais cette procédure l'oblige à respecter la réglementation douanière en la matière, qui veut qu'une déclaration soit déposée en bonne et due forme auprès du service des douanes.

En outre, l'importateur s'oblige à couvrir tous les frais liés à l'enlèvement et à la destruction de la marchandise ayant fait l'objet de ladite procédure.

Madame la Directrice a mis sévèrement en garde tous ceux qui ne se conformeraient pas à ces dispositions.

- **De l'intervention du DEPI**

Madame la Directrice Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe - Noire a ensuite accordé la parole à Monsieur le DEPI.

Le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique a salué l'initiative d'une concertation permanente entre l'administration des douanes et les opérateurs économiques, qui permet de dissiper des malentendus et de trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés.

Monsieur le DEPI a saisi l'occasion pour annoncer la création d'un espace de concertation réservé aux informaticiens de la douane et de ses partenaires, ayant pour objet la réflexion sur les différentes applications informatiques liées aux procédures douanières. Il a invité les partenaires à y prendre une part active, dans l'intérêt mutuel de nos entités.

- **De la liquidation de la redevance informatique sur les exportations (EX8)**

Monsieur LANGAMI de GETMA a fait remarquer que suite à l'abaissement de la redevance informatique de 2 à 1% à l'importation, celle-ci a connu un abaissement de 1 à 0,5% à l'exportation.

Il estime qu'il s'agit là d'une mesure non appropriée du fait que la décision du Conseil des Ministres du 12 mai 2008, concernait le dégrèvement sur les marchandises à l'importation.

D'où la préoccupation des commissionnaires agréés en douane face aux éventuels redressements à l'occasion des différents contrôles opérés par les services des douanes.

Réagissant à cette préoccupation, Madame la Directrice a reconnu que cet abaissement de la redevance informatique à l'exportation de 1 à 0,5% n'étant pas le fait des commissionnaires agréés en douane, le service devra en tenir compte lors des contrôles.

- **Des attestations de vérification globales**

L'éclatement des AV en sous AV pour les B/L à plusieurs véhicules pose problème.

La société GETMA a fait la proposition de l'éclatement des attestations de vérification en sous-attestations de vérification pour les connaissements reprenant plusieurs véhicules.

Cette proposition fera l'objet d'une analyse conjointe SEPI – COTECNA – commissionnaires agréés en douane.

- **Des habilitations informatiques dépendant de la DEPI : le basculement du NIU d'un bureau à un autre**

Monsieur PACKA de la société TEX a déploré le fait que certaines habilitations informatiques puissent relever uniquement de la DEPI (telle que le basculement du NIU), ce qui pénalise les opérations de dédouanement, car en cas d'indisponibilité du répondant, la saisie de la déclaration est impossible.

Monsieur le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique, tout en reconnaissant la pertinence de cette observation, a rassuré les partenaires qu'il s'agit d'une mesure provisoire consécutive à l'audit des habilitations qui reviendront au plan local à la fin de l'audit.

- **De la localisation des conteneurs dans le Port**

L'un des participants a déploré les pénalités infligées par la Brigade Commerciale pour défaut de localisation des conteneurs dans le Port. Cet état de choses résulte de

certaines accords commerciaux entre agents maritimes (armateurs, consignataires, acconiers). Dans certains cas, un navire MAERSK sous consignation DELMAS peut être traité par deux acconiers, tels que SOCOTRANS et SDV, d'où les conteneurs sont répartis entre deux parcs.

Madame la Directrice a précisé que la localisation des conteneurs est essentielle pour les services des douanes, car elle permet de lutter contre un certain courant de fraude.

- **Du refus de Congo Handling de saisir les manifestes aériens**

Les participants ont déploré le refus persistant de Congo Handling de saisir les manifestes aériens, en dépit de sa qualité d'agent au sol au service des compagnies aériennes.

Madame la Directrice a rappelé que cette question a déjà été soumise à la hiérarchie et qu'une solution sera nécessairement trouvée.

- **Des bons de sortie informatiques**

Les bons de sortie sont effectifs à SOCOTRANS et toujours manuels à SDV.
Raisons évoquées :

- problème technique : pylône tombé suite à un vent violent ;
- problème organisationnel.

- **De l'impression des BAE au Bureau Principal Extérieur**

Les participants ont déploré le fait qu'en raison d'une panne d'imprimante au niveau du Bureau Principal Extérieur, les usagers soient obligés de se rendre au SEPI, en compagnie de l'inspecteur coté, pour l'impression des BAE.

Monsieur le Directeur des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique a rassuré les usagers qu'une solution sera trouvée dans les meilleurs délais.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 10H00./-

**La Directrice Interdépartementale
des Douanes et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence